

ICANN79 | Semaine de préparation – Mise à jour de la communauté concernant les recommandations
supplémentaires de la GNSO sur la prochaine série de nouveaux gTLD
Jeudi 22 février 2024 – 4h30 à 5h30 SJU

JULIE BISLAND :

Veuillez lancer l'enregistrement.

Bonjour et bienvenue à la mise à jour de la communauté des recommandations supplémentaires pour les nouveaux gTLD. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendu de l'ICANN.

Au cours de cette séance, les questions et les commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis dans le module de questions et de réponses. Si vous souhaitez poser votre question ou faire un commentaire, veuillez lever la main. Lorsqu'on vous le demande, allumez votre micro et prenez la parole. Lorsque vous parlez pendant la séance, mettez en sourdine tous les autres appareils et notifications. Parlez clairement et à un rythme raisonnable.

L'interprétation comprendra l'espagnol, le français, l'arabe, le russe, le chinois et le portugais pour cette séance. Veuillez indiquer votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler si vous parlez une langue autre que l'anglais.

Pour assurer la transparence de la participation au modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons de vous connecter aux sessions

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Zoom en utilisant votre nom complet, par exemple un prénom et un nom. Merci.

Je donne la parole à Paul McGrady.

PAUL MCGRADU :

Merci Julie.

Bonjour à tous, je suis Paul McGrady et je suis ravi d'être le leader pour notre petite équipe qui va vous présenter un aperçu des recommandations qui ont été envoyées au Conseil d'Administration. Nous avons ajouté des recommandations pour que la communauté soit d'accord avec tout ce qui a été présenté et de façon aussi à respecter le travail et le rôle du Conseil d'Administration et celui des membres.

Je crois que nous en sommes presque à la fin de notre travail. L'objectif de ce séminaire est de vous expliquer un peu en quoi consiste notre équipe, de vous parler de l'interaction de la communauté sur ce thème. Nous espérons que nous allons pouvoir continuer à avancer. Nous espérons nous retrouver lors de notre prochaine réunion dans une semaine à San Juan.

Comment en sommes-nous arrivés ici ? Je pense que la plupart d'entre vous savent un peu tout cela. Mais comme cette réunion de la Prep Week vise à présenter notre travail à ceux qui ne le connaissent pas, j'ai trouvé que c'était une bonne chose de le présenter ici.

Cette diapositive présente un peu la trajectoire. En février 2021, le conseil de la GNSO a adopté à l'unanimité le rapport final du groupe de

travail des procédures ultérieures. Presque un an plus tard, en janvier 2022 a eu lieu le lancement de la phase de conception opérationnelle par le Conseil d'Administration et le personnel, qui a conclu par la remise de l'évaluation de la conception opérationnelle en décembre 2022, presque un an après ce lancement. Ensuite, trois mois plus tard, en mars 2023, le Conseil a adopté la majorité des recommandations. C'est un point important à noter.

Ce que nous faisons ici est un peu un travail concernant les recommandations qui ont été acceptées par le Conseil. Nous allons voir la mise à jour de l'IRT et des SubPro sur toutes ces questions. En tout cas, la prochaine série de nouveaux gTLD va avoir un impact, elle va être importante dans ce sens et je vous recommande de regarder ce qui va être fait à San Juan parce que le personnel de l'ICANN et le Conseil travaillent beaucoup là-dessus.

Le Conseil a mis en place 38 recommandations en attente et le conseil de la GNSO a créé une petite équipe et a collaboré avec le Conseil d'Administration de l'ICANN et la liaison du GAC pour résoudre le plus grand nombre possible de recommandations en suspens. Cela a été résolu de deux manières : d'abord parvenir à une compréhension mutuelle lorsque le problème peut être résolu de cette manière et sinon, le conseil a travaillé et s'est mis d'accord et il a déclaré qu'il y aurait des clarifications qui seraient fournies. Cela nous amène au travail qui a été fait au cours de ces derniers mois.

En septembre et octobre de l'année dernière, le Conseil n'a pas adopté sept et trois recommandations respectivement, qui couvrent six sujets

différents. Ces recommandations non adoptées constituent justement le champ d'application du travail de cette petite équipe qui s'appelle la petite équipe +. On est passé de petite équipe à petite équipe +. Vous verrez un peu cela tout à l'heure.

Cette petite équipe était formée de membres et en tant que conseil, nous avons dit que nous savions que nous devions travailler avec le Conseil d'Administration, mais que nous voulions aussi recevoir l'opinion de la communauté dans son ensemble. Notre conseil a invité le GAC, il a invité l'ALAC aussi à nous envoyer des personnes qui souhaitaient participer à notre travail. Il y a eu aussi des unités constitutives qui ont soumis leurs travaux et nous sommes devenus cette petite équipe +. C'est important de vous donner une compréhension de l'origine de notre petite équipe et de l'objectif de cette équipe. Cette petite équipe + a un objectif qui est de présenter tout cela au conseil de la GNSO pour qu'ensuite on puisse décider si ce travail peut être envoyé au Conseil d'Administration.

Je sais qu'il y a certaines préoccupations au sein de la communauté, à savoir si on travaille de manière suffisamment transparente, etc. En tout cas, nous organisons des réunions ouvertes, tout le monde peut s'y joindre. Nous essayons de tenir compte du fait que nous ne sommes pas ici pour décider, nous sommes ici pour faire notre travail, le travail d'analyse.

Avec cette petite équipe +, le conseil nous a demandé de réunir des recommandations pour pouvoir les présenter au conseil et ensuite, le

Conseil d'Administration devra approuver tout cela. Notre objectif est l'approbation du Conseil d'Administration.

Par conséquent, les recommandations non adoptées sont généralement un sous-ensemble de six thèmes. Les thèmes sont les suivants. Thème 9 : engagement volontaire des registres, engagement d'intérêt public, ce qui est un point très large, mais nous avons petit à petit analysé le contenu de cette question. Thème 17 : soutien aux personnes qui se proposent comme candidats. Thème 18 : conditions générales. Thème 22 : protection des titulaires d'enregistrement. Thème 24 : évaluation de la similarité des chaînes de caractères. Thème 32 : mécanisme de contestation et d'appel limité.

Vous voyez ici sur la gauche le nom des membres de cette petite équipe. Au début, nous avions les membres de la petite équipe du conseil de la GNSO. Sur la droite, vous voyez ceux qui se sont joints à nous et qui ont fait que nous sommes devenus cette petite équipe + avec ces experts. Vous voyez les noms ici. Vous pouvez joindre les collègues qui appartiennent à votre équipe. En tout cas, ils ont fait du très bon travail, ils ont fait de très bonnes suggestions. Le travail était très créatif en tout cas. Sur cette liste, nous n'avons pas Avri Doria qui devrait être sur ce rapport parce qu'elle a beaucoup participé au travail de cette petite équipe. Alan et Becky ont aussi participé à notre travail. En tout cas, merci beaucoup Avri pour votre coopération.

Qu'est-ce que nous faisons ? Vous allez revoir cette diapositive. J'aime beaucoup cette diapositive, surtout quand il s'agit de parler des prochaines étapes. Aujourd'hui, nous avons ce séminaire Web de la

communauté sur les recommandations. Ensuite, nous aurons la consultation du comité des SubPro, c'est-à-dire que tous ceux qui participent ici vont y participer et auront la possibilité pendant 90 minutes d'analyser tout cela, de s'assurer que tout le monde a été entendu, qu'on a entendu tous les représentants de la communauté avant que notre petite équipe + finisse son travail. Ensuite, le 7 mars, nous aurons une heure de séance de travail lors de l'ICANN79 et nous allons intégrer tout cela à notre travail. Nous continuerons à travailler ensuite sur tous les amendements nécessaires, les modifications nécessaires pendant la première semaine du mois d'avril. Ensuite, nous présenterons cela au conseil de la GNSO pour sa considération pendant la réunion du conseil de la GNSO le 18 avril.

Je sais qu'il y a encore pas mal de temps jusqu'au mois d'avril, mais il y a beaucoup de choses à faire. Nous avons presque fini. Nous sommes près du but et il nous faut continuer à travailler. Passons à la prochaine diapositive, merci.

Nous allons voir maintenant les recommandations supplémentaires en elles-mêmes. Nous allons donner la parole à Nigel Hickson du GAC et à Justine Chew qui vont m'aider à vous parler de ces recommandations supplémentaires. Je dirais qu'ils m'ont beaucoup aidé dans tout ce travail. Ils ont vraiment et beaucoup coopéré à ce travail. Je suis ravi de savoir que je compte sur eux. Nous allons maintenant donner la parole à Nigel.

NIGEL HICKSON :

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup de me donner la possibilité de m'exprimer sur le sujet 9. Merci encore à toutes les personnes qui ont été responsables de ces thèmes. Je ne suis pas du tout un expert. Vous me connaissez peut-être déjà, je travaille pour le gouvernement du Royaume-Uni au niveau du GAC sur différentes problématiques. Je fais partie de l'équipe de direction du GAC également et j'ai été très heureux de travailler à ces points.

Cette petite équipe + est un véritable véhicule qui permet de travailler et d'avancer pour les membres de la communauté. Je crois que nous sommes véritablement très satisfaits de tout ce qui a été fait par la petite équipe +.

Nous avons une thématique ici. Certains d'entre vous sont beaucoup plus des experts que moi de cela, mais qu'en est-il ? Ceci reflète des préoccupations du Conseil d'Administration en ce qui concerne la recommandation du thème 9. Il s'agit d'une dérogation pour la spécification 11 sections 3(a) et 3(b) en ce qui concerne les procédures ultérieures. La préoccupation est que les dérogations ne sont pas automatiques et ne permettent pas à des candidats de ne pas suivre les PIC de 3(a) et de 3(b) et que cela pose problème et qu'il y ait une utilisation malveillante du DNS et qu'il n'y ait pas de respect de ces procédures d'engagement. Il faut que tous les domaines soient bien enregistrés et contrôlés par l'opérateur de registre ou ses affiliés, parce que cela peut poser problème. C'est un sous-ensemble de nouveaux dossiers de demande qui peuvent être préoccupants au niveau de l'utilisation malveillante du DNS, que ce soit un domaine fermé ou un domaine commercial.

Les sections 3(a) et 3(b) de la spécification 11, 3(a), ce sont les contrats entre les bureaux d'enregistrement et les registres, les problèmes d'hameçonnage par exemple qui peuvent se poser. La 3(b), c'est l'obligation pour un registre d'effectuer un contrôle solide de ces activités et une atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Il faut qu'il y ait une surveillance à ce niveau.

Nous avons ici tout le texte de la recommandation. Nous pourrions travailler là-dessus plus tard. J'espère que vous avez vos lunettes parce qu'en effet c'est écrit assez petit. Si vous êtes au fond de la salle, vous pourriez avoir des problèmes pour lire cela, mais en tout cas nous avons tout ce texte devant nous. Vous aurez le temps de prendre connaissance de cela et de le lire, essentiellement ce qui est dit ici, et vous le verrez pour d'autres recommandations.

C'est un texte mis à jour à la suite du travail de la petite équipe +. Il y a eu des recommandations de cette petite équipe pour ce nouveau libellé qui est indiqué ici. Dans la recommandation 2, nous avons une mise à jour du texte de la recommandation en elle-même. Nous notons, comme je l'ai dit, que certains critères s'appliquent toujours au niveau de ces dérogations. Nous avons également des conseils pour la mise en œuvre que vous voyez dans la seconde partie de la diapo. Là, nous indiquons les conditions de dérogation qui s'appliqueront. Cela implique également les termes et conditions pour les opérateurs de registre. J'espère que c'est instructif et utile pour vous et que cela vous permettra d'envisager un travail sur ces textes. C'est une dérogation contrôlée pour certains types de PIC et tout cela est indiqué.

Je serais très heureux de prendre des questions sur ces déclarations et sur ces recommandations et engagements d'intérêt public.

JULIE BISLAND : Nigel, est-ce que nous pourrions vous demander de parler plus près de votre micro ? Est-ce que vous avez un casque ?

NIGEL HICKSON : Je vais essayer de parler un peu plus fort.

JULIE BISLAND : Merci.

PAUL MCGRADY : Je vois une note de Julie Hedlund. Les questions et les réponses seront lues uniquement s'ils sont soumis dans le module de questions et réponses et elles seront lues au moment convenu. Si vous les mettez directement dans le chat, ce sera considéré comme le chat et non pas des questions : donc mettez-les dans le boîtier de questions et réponses.

Pour le moment, il n'y a pas de questions posées, donc Nigel, si vous le désirez, vous pouvez avancer sur quelque chose qui intéresse absolument tout le monde et je crois que c'est notre thème favori pour nous toutes et tous pour la prochaine série des gTLD, le soutien aux candidats.

NIGEL HICKSON :

Je vais essayer d'être très clair à ce niveau.

Le soutien pour les candidats pour la nouvelle série de gTLD, je crois que c'est un sujet favori pour le moment à l'ICANN et c'est un sujet essentiel également. C'est important pour les gouvernements aussi. Nous parlons au GAC de la situation géopolitique. Nous sommes dans une situation géopolitique dans nos rapports avec les Nations Unies, avec l'approche multipartite de l'ICANN, avec le soutien que l'ICANN reçoit, une organisation avec un système d'identifiants uniques qui est tout à fait solide, avec différents instruments que nous avons à l'ICANN qui nous permettent de gérer. Tout le monde nous observe, tout le monde observe l'ICANN. Et il va être très important, pour la nouvelle série de gTLD, que nous soyons au niveau pour que tous nos observateurs soient satisfaits et impressionnés par le travail du Conseil d'Administration de l'ICANN, de l'organisation et de la communauté que nous faisons ensemble. Nous verrons beaucoup et nous espérons recevoir de nouveaux gTLD. Nous devons absolument soutenir les prochains candidats aux gTLD.

Pour me concentrer plus sur cette thématique du soutien aux candidats, il y a une recommandation, la recommandation 17.2. Le Conseil d'Administration a été quelque peu préoccupé par l'aspect très ouvert de cette recommandation qui disait que l'on devrait soutenir financièrement les candidats et avoir un soutien financier. Au niveau de l'enregistrement, ce devrait être très ouvert. La nature de ces frais pourrait ouvrir une porte vers une situation financière complexe, ce que nous ne voulons pas effectuer. Il y a également les préoccupations fiduciaires et financières. Nous avons suggéré d'autres termes et fait référence à un

autre libellé et parlé d'autres activités qui pourraient être guidées par l'ICANN pour soutenir d'une certaine manière les candidats à de nouveaux gTLD.

Si nous allons à la diapo suivante, nous allons voir plus de détails. Je ne vais pas trop parler, je pense que cela est très clair. Voilà ce que nous recommandons, c'est très clair, d'élargir l'envergure d'un soutien aux candidats par rapport à l'accès à des ressources. Il y a une large gamme de ressources pendant toute la durée du dossier de demande. Mais il n'y a pas d'obligation de l'ICANN de fournir un soutien notamment financier pour toutes les phases du processus d'application. C'est clairement indiqué dans ce libellé et on doit répondre à ces critères au niveau des nouveaux gTLD. Ce n'est plus du tout ouvert comme ce l'était auparavant. Cela limite les doutes qui pouvaient exister.

Il y a de cela quelques semaines, il y a eu une consultation sur le soutien et sur le guide de candidature. Il y a tout un exercice pour commencer à définir ce guide de candidature avec des processus, des critères et des procédures pour déposer des dossiers de demande et quel sera le soutien pour les candidats. On a encore beaucoup plus de travail à faire sur le soutien, plus de détails financiers provenant de l'ICANN. Tout cela doit se mettre en place. C'est une partie importante de notre travail, du travail de la petite équipe +. J'espère ne pas trop parler.

PAUL MCGRADY :

Merci beaucoup, Nigel. Non, pas du tout, je crois que vous avez tout à fait donné des détails. C'est extrêmement intéressant de rentrer dans les détails. Merci d'avoir guidé notre réflexion à ce niveau. C'est

important de revoir ce guide de candidature. C'est un élément essentiel. Merci.

En ce qui concerne le guide de mise en œuvre, nous avons des idées provenant de la communauté. Avant même la formation de la petite équipe +, nous voulions nous assurer que cela soit passé à l'IRT, à l'équipe de révision. C'était un peu une liste de choses que l'on voulait obtenir qui a été très utile et qui nous a permis d'avancer. La communauté reste engagée fortement à poser des questions au Conseil d'Administration pour obtenir un maximum pour la prochaine série, pour avoir beaucoup de soutien pour la prochaine série de gTLD. C'est pour cela que nous avons des recommandations supplémentaires pour que le Conseil d'Administration soit informé. Nous n'allons pas venir continuellement frapper à leur porte, mais pour le moment, nous voulons nous assurer que ces candidats soient soutenus le plus possible à la suite du dépôt des dossiers. Il y a des entreprises qui vont être mises en œuvre, il y a des organisations à but non lucratif qui vont déposer des dossiers de demande aux nouveaux gTLD. Donc, on a besoin de beaucoup d'expertise, c'est très important pour la communauté et universellement, c'est quelque chose d'essentiel. C'est important pour la petite équipe + et pour le conseil de la GNSO. Donc merci beaucoup, Nigel.

Je crois que nous avançons bien et que nous allons pouvoir passer à Justine Chew avec le prochain point. Justine, vous avez la similarité des chaînes. Ce sont des choses tout à fait passionnantes.

JUSTINE CHEW :

Oui, c'est très divertissant, je n'en doute pas. C'est complexe, je dois le dire. Bonjour, bonsoir, il est très tôt pour moi. Je m'appelle Justine Chew et je suis liaison au conseil de la GNSO provenant de l'ALAC. Je ne suis pas techniquement membre du conseil, mais je fais partie de la petite équipe + et j'aimerais véritablement me faire l'écho de ce qu'a dit Nigel tout à l'heure. Nous avons ces mécanismes pour avoir plus de participation de la communauté, pour que nous ayons plus de personnes de la communauté qui participent à cette petite équipe + notamment. Et j'apprécie beaucoup la compagnie de mes collègues de la GNSO de travailler à la petite équipe +. Mais je suis la seule de l'ALAC et parfois, je me sens un peu seule. C'est toujours bien de se joindre à cette petite équipe.

Passons directement au vif du sujet, le thème 24. Il y avait deux recommandations dans ce thème 24 que le Conseil n'a pas voulu adopter. 24.3, nous allons voir la section A et la section C. Par conséquent, les 24.3 et 24.5, ces recommandations, à l'origine la formulation parlait de similarités de chaînes et incluait différents points tel que le fait d'étendre la vérification de cette similarité pour inclure ce que l'on appelle la vérification du singulier et du pluriel. C'est la similarité de chaînes, mais ces deux recommandations visaient à cette relation singulier et pluriel de la chaîne. La recommandation voulait inclure des mécanismes pour qu'il y ait une vérification de ce singulier et pluriel et l'utilisation souhaitée et savoir quelles étaient les exceptions liées au singulier et au pluriel.

Mais le Conseil d'Administration avait des préoccupations à ce propos, il avait des préoccupations à propos des trois éléments contenus dans

cette recommandation, à savoir qu'en termes de vérification singulier et pluriel, il n'y a pas vraiment de manière universelle de déterminer si quelque chose est au singulier ou au pluriel ou si quelque chose est au pluriel ou pas. La façon dont ils ont répondu à cela était qu'on allait travailler sur des termes lexiques.

Si vous pensez à des chaînes en anglais, par exemple .mouse où on a deux mots différents pour souris au singulier et souris au pluriel en anglais, c'est un cas pour lequel notre recommandation ne va pas pouvoir être appliquée ou sera compliqué à être appliquée. Mais on pourra l'appliquer dans des cas plus simples où on aura des pluriels, comme par exemple .tld et .tlds ; à ce moment-là, on comprend qu'il s'agit d'un pluriel. On va essayer d'avoir un traitement égal pour toutes les chaînes. C'était l'objectif.

Nous savons tous que l'Internet fonctionne dans de nombreuses langues et si on sort de l'anglais, est-ce qu'il y a une manière universelle de déterminer si quelque chose est au pluriel ou au singulier dans toutes les langues ? C'est très compliqué. On peut prédire ce que la personne va lire au niveau de l'URL, au niveau de la chaîne. Les exemples qui ont été donnés, par exemple, bats pourrait être le pluriel de bat en anglais, mais c'est aussi un mot en français, c'est la signification du verbe battre à la troisième personne en français qui veut dire chauve-souris en anglais. Comment faire puisqu'on a ici un mot au pluriel qui peut se transformer en un verbe conjugué à travers les langues ? On a des différences de ce type.

Il y a ce que l'utilisateur final va voir en tant que TLD, en tant que nom de domaine. Dans le cas par exemple de .auto, ce peut être auto dans le sens automatique et ce peut être auto dans le sens de véhicule. Cat, ce peut être le chat, mais c'est aussi la forme courte Cathleen. Tout dépend de la façon dont on interprète cette chaîne.

Voyons maintenant comment notre petite équipe+ a proposé d'aborder ces préoccupations et de les régler. Nous avons retiré tous les éléments qui apparaissaient dans la 24.3, dans le premier point et dans le troisième point de cette recommandation qui concernait les mécanismes d'utilisation, et la même chose pour 24.5.

Notre petite équipe est encore en train d'essayer de trouver un moyen d'inclure une possibilité d'avoir ce système de singulier et de pluriel pour les chaînes dans les cas où on a de .brand. C'est ce que notre équipe a identifié au niveau du PDP comme un manque, le manque de pouvoir reconnaître les chaînes au pluriel, les chaînes au singulier quand il s'agissait de .brand. La recommandation révisée tente de maintenir cette possibilité pour l'utilisation ou de permettre l'utilisation du pluriel et du singulier dans des chaînes dans les cas où on va avoir des TLD de .brand.

Le dernier point concernant le langage à utiliser pour ces recommandations, dans le 24.3, on parle d'utilisation d'un dictionnaire pour aider à identifier des cas de problèmes dans ces chaînes. Notre petite équipe a suggéré que l'on retire cette allusion à un dictionnaire et qu'on la remplace par des ressources linguistiques reconnues, quelque chose qui nous permettra de mieux régler et de mieux

comprendre cette différence entre le singulier et le pluriel. Prochaine diapositive.

Ici, nous avons parlé de tout cela et nous sommes parvenus à la conclusion selon laquelle il fallait mettre l'accent sur le point suivant. Ces deux recommandations du 24, même si les révisions que vous voyez sur l'écran maintenant peuvent ne pas être soutenues par le Conseil d'Administration de l'ICANN parce que le Conseil d'Administration a considéré qu'il y avait des problèmes concernant l'utilisation voulue ou l'utilisation prévue qui va s'appliquer à l'autorisation de singulier et pluriel dans le cas de .brand, le Conseil d'Administration a aussi dit qu'en termes de similarités de chaînes et de révision dans ce domaine, les normes devraient être maintenues concernant les similarités visuelles. On va se pencher sur des questions dans les cas où les chaînes auraient des similarités portant à confusion au niveau des similarités visuelles.

Quand on parle d'utilisation prévue, on va au-delà de ces similarités visuelles. Cette notion d'utilisation prévue est un thème qui est discuté actuellement à travers la discussion qui a lieu au sein du Conseil et portant sur les PIC et les RVC. L'engagement des opérateurs de registre à appliquer une utilisation prévue, dans le cadre des statuts constitutifs de l'ICANN, pourrait être compliqué à mettre en œuvre. Prochaine diapositive et prochain thème.

Le point 18, termes et conditions. Il y a deux recommandations ici, je parlerai de la première et Paul parlera de la deuxième. La recommandation 18.1, dans le contexte du processus d'élaboration de

politiques, il y a eu des incidences au cours de la dernière série. Certains candidats ont été rejetés, n'ont pas été acceptés, probablement pour des questions qui n'étaient pas abordées dans le guide de candidatures et sans justification de cette non-acceptation de ces candidats.

Le groupe des SubPro dans son PDP a recommandé que les candidats ne soient rejetés que si cela était prouvé ou si cela était basé par le guide de candidature ou en fonction de lois spécifiques, que c'était le Conseil d'Administration qui pouvait le décider, tout cela en fonction des statuts constitutifs, de certaines circonstances selon lesquelles un rejet pouvait être maintenu en donnant des justifications de ce rejet.

La petite équipe des SubPro a revu cette formulation pour mettre l'accent sur justement ces questions liées aux marques qui vont permettre de rejeter certaines candidatures en fonction de certains éléments. Mais je ne sais pas encore comment le Conseil va accepter nos recommandations, nos suggestions, puisqu'il y a encore beaucoup de préoccupations concernant les circonstances du rejet des candidats. Que les candidatures soient acceptées ou pas, cela limite l'autorité du Conseil à agir dans certains cas, y compris dans certaines circonstances. Le Conseil d'Administration est un peu inquiet justement sur la possibilité de devoir répondre à certaines conditions pour accepter ou ne pas accepter certaines candidatures.

La justification de cette recommandation originale était de se protéger, de savoir qu'il y a une certaine transparence et que lorsqu'il y a des rejets de candidatures, ce soit clairement fait, que le Conseil fournisse

des raisons bien précises de le faire et que la communauté puisse savoir que le Conseil d'Administration va agir en toute clarté.

Je vais m'arrêter ici et donner à Paul la possibilité d'ajouter quelque chose, de prendre la parole.

PAUL MCGRADY :

Merci Justine. Je vous remercie. Vous avez travaillé sur la partie la plus détaillée. En tout cas, j'apprécie vraiment le fait que ce dernier problème dont nous allons parler est celui sur lequel le conseil va devoir se pencher. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour la communauté. Et je suis d'accord avec Greg. Merci beaucoup Justine pour votre travail.

Je vais aborder ces deux derniers thèmes. Je vais remercier Nigel et Justine. On pourra leur poser des questions, ne vous inquiétez pas.

Revenons à la recommandation 18.3 qui est liée à la clause de non-poursuite qui va figurer dans le Conseil d'Administration. La préoccupation du Conseil d'Administration était que des candidats non satisfaits pouvaient faire des poursuites puisque cette clause de non-poursuite pouvait dans certains cas ne pas être appliquée. Le Conseil d'Administration était préoccupé et ils avaient peur que cela empêche la possibilité d'offrir ce programme, que ce programme fonctionne. C'était une partie qui n'était pas très claire et notre petite équipe a voulu se pencher sur ce problème.

Nous avons fait plusieurs choses. Nous avons retiré la partie concernant cette clause de non-poursuite. Nous avons ensuite travaillé sur les

autres mécanismes et nous avons modifié tout cela, abordé les préoccupations principales. La deuxième partie de la préoccupation était qu'il fallait qu'il y ait un mécanisme de contestation et d'appel pour être sûr que si quelqu'un n'aime pas le résultat, que cela ne donne pas lieu à d'autres actions compliquées, des poursuites en justice pour le Conseil d'Administration.

Cela nous amène au texte actuel tel qu'il figure ici comme vous le voyez sur l'écran. On a mentionné dans le chat que tout cela est disponible sur un lien qui a été fourni. En tout cas, il faut qu'il y ait des mécanismes en place pour que les candidats aient la possibilité de savoir qu'ils ont la possibilité de contester cela, qu'il y a une révision qui est possible. Est-ce que cela sera satisfaisant ou pas ? Nous le verrons. L'ICANN va continuer à travailler à ces termes et conditions pour les poursuites judiciaires.

Je pense que nous avons eu un bon retour de la plupart des membres du Conseil d'Administration qui ont travaillé sur cette thématique. De manière raisonnable, nous pensons que nous aurons assez de traction et que cela portera ses fruits.

Nous allons maintenant passer au thème 32, les mécanismes d'appel limités et les mécanismes d'appel. Le Conseil d'Administration était préoccupé qu'une évaluation effectuée par l'ICANN ou des prestataires des parties tierces en ce qui concerne les conflits d'intérêts des panélistes pourrait être conçue d'une manière qui ne cause pas des coûts non nécessaires et excessifs ou des retards dans le processus de dépôt des dossiers. Il y a toujours des préoccupations à ce niveau au

niveau des mécanismes d'appel et d'appel limités lorsqu'on utilise trop ces mécanismes afin de véritablement poser des problèmes. Ce sont des préoccupations tout à fait raisonnables et on n'a pas eu besoin de passer trop de temps là-dessus.

Avec la petite équipe +, avec Becky, Alan et d'autres, nous avons travaillé à des références sur les évaluations spécifiques et les éléments d'objection. Nous avons vu ce qui était faisable et ce qu'on pouvait mettre en œuvre. On ne veut pas que le Conseil d'Administration ait trop de pression pour demander quelque chose qui n'est pas faisable. Il faut créer pas mal de liberté pour le Conseil d'Administration pour gérer cela. C'est un point difficile.

Les mécanismes d'appel doivent être uniques. On ne peut pas faire des appels constamment, il faut qu'on puisse faire appel au moins une fois sur une base unique. Nous avons retiré des éléments d'évaluation lorsqu'il y a une évaluation à long terme qui est disponible. Il y a la possibilité de passer au niveau supérieur si on pense que quelque chose a été raté. On essaie néanmoins d'avoir un cadre assez étroit pour ces mécanismes. Nous avons limité le lien entre la recommandation et les directives de mise en œuvre sous-jacentes avec le terme « généralement aligné avec les principes », comme vous allez le voir dans le libellé que nous avons pour cette recommandation.

On veut donner des conseils de la part du groupe de travail SubPro. Je pense que c'est une bonne chose que nous ayons limité ces liens entre la recommandation et les conseils. Nous espérons avoir aidé le Conseil d'Administration à effectuer son travail et avoir une portée plus large

pour ces mécanismes d'appel. On va voir à quoi cela ressemble pour cette recommandation supplémentaire.

Il y a un lien dans le chat vers tout cela. Regardez cela avant la réunion de la communauté que nous aurons à San Juan. Mais comme vous pouvez le voir, nous avons ajouté certains points et retiré d'autres sur la faisabilité, sur pouvoir mettre cela en œuvre, limiter ces points pour l'évaluation par la suite, également les questions d'évaluation étendues. Nous avons au niveau de 32.1 révisé un peu tout cela avec le terme « généralement aligné avec les principes », comme nous l'avons dit.

32.2 est un peu plus facile. Nous avons parlé des processus généralement alignés avec les principes. On ne veut pas que le Conseil d'Administration soit limité par les conseils que nous donnons pour la mise en œuvre, parce que ce doit être des procédures à long terme.

Nous avons les mêmes termes dans 32.10, « généralement aligné avec les principes » pour ne pas causer des coûts non nécessaires, excessifs ou des retards dans le processus de dépôt de dossier.

Nous espérons avec cela avoir été utiles. Je vois que Julie a mis le lien dans le chat. Je pense que cela vous sera très utile. J'encourage tout le monde à prendre connaissance de ces textes.

C'était la dernière thématique. J'espère que je n'ai pas été trop rapide. Je sais que je parle très rapidement et que ce n'est pas facile pour les interprètes. Il m'est difficile de parler lentement.

Il ne nous reste que neuf minutes et vous allez avoir la possibilité de poser des questions si besoin est dans le module de questions et réponses. Julie, indiquez-nous où nous en sommes. Pas de questions pour le moment, très bien.

On vous a donné beaucoup d'informations aujourd'hui. On voulait vous préparer avec ce webinaire. Bien sûr, on ne peut pas poser toutes les questions après avoir pris connaissance de cela, mais d'ici une semaine, nous allons nous retrouver pendant 90 minutes pour travailler sur ces points et faire une consultation communautaire. Voici mon rappel des dates importantes. Aujourd'hui, nous avons eu notre mise à jour et le 6 mars, mercredi dans deux semaines presque, nous aurons 90 minutes pour consulter et travailler sur ces recommandations supplémentaires SubPro. Préparez-vous avec vos questions et avec vos textes. Nous allons présenter un peu plus de matériel, mais je pense que nous obtiendrons un retour. Nous allons utiliser un scribe, nous allons travailler sur le texte, sur des libellés. Nous allons écouter la communauté lors de cette réunion et nous allons nous assurer d'être sur la bonne voie. Ensuite, comme je l'ai dit, nous aurons une séance de travail de la petite équipe +, donc rejoignez-nous, venez nous voir dans cette salle le jeudi 7 mars à l'ICANN79.

Ensuite, nous allons travailler à des amendements tels que nécessaires à la suite des consultations communautaires et délivrer, nous l'espérons, nos dernières recommandations supplémentaires au conseil de la GNSO durant la semaine du 1^{er} avril. Il y aura peut-être des rejets, des adoptions. C'est au conseil de la GNSO de décider, de statuer,

de considérer toutes ces recommandations supplémentaires lors de sa prochaine réunion.

D'ici là, nous voulons vous entendre, vous écouter à San Juan. J'espère que vous serez là physiquement ou que vous pouvez travailler de manière virtuelle. Ignorez les autres séances, venez nous voir, venez travailler pendant 90 minutes avec nous à ces recommandations supplémentaires.

Julie Bisland nous dit qu'il va y avoir pour l'ICANN79 la possibilité de télécharger en avance un document sur les politiques de la GNSO. C'est très intéressant. Le lien est dans le chat.

Il reste encore quelques minutes si vous avez des questions. Mais j'aimerais tout d'abord remercier Nigel, Justine et tous les intervenants. C'était une heure parfois difficile pour certains. Pour Justine, c'est très tôt le matin à Kuala Lumpur où il est 4 h ou 5 h du matin. On le sait, c'est difficile et Justine se lève très souvent très tôt pour travailler avec nous. Merci au personnel. Merci à toutes et à tous. On sera très heureux de vous retrouver avec vos questions à San Juan.

JULIE BISLAND :

Merci beaucoup, Paul. Ceci conclut cette séance. Nous allons maintenant arrêter l'enregistrement. Merci.

[FIN DE LA PRÉSENTATION]